



# Chronique

## PRÉVENTION INCENDIE

MRC d'Abitibi-Ouest (Mai 2014)

### Ramenez votre cheminée!

Il est important de faire ramoner sa cheminée (et ses tuyaux de raccordement) à chaque année, quel que soit votre appareil de chauffage (foyer, poêle à bois, au granule, fournaise à l'huile, etc.). Un bon entretien permet de diminuer les risques d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone.

Saviez-vous qu'il est recommandé de ramoner sa cheminée au printemps ou en début d'été? Un ramonage complet et vigoureux à cette période de l'année permet de déloger plus facilement la crésote, réduit les risques de corrosion des pièces d'acier et élimine les risques d'odeurs de crésote dans la maison durant l'été. En cas de bris, vous aurez tout l'été pour commander les pièces de rechange et effectuer les réparations nécessaires pour la prochaine saison de chauffage.

Pour connaître la réglementation municipale applicable chez-vous, informez-vous auprès de votre municipalité.

#### SAVIEZ-VOUS :

- **Que la crésote est très inflammable ;**
- **Qu'une accumulation de seulement 3 mm de crésote peut provoquer un feu de cheminée.**

### TOUTES LES CHEMINÉES!

- Au printemps :
  - ramenez votre cheminée au moins une fois par année, peu importe si vous utilisez beaucoup ou peu votre appareil. Pour un meilleur résultat, utilisez des tiges en fibre de verre avec la brosse appropriée;
  - après le ramonage, n'oubliez pas de nettoyer la base de la cheminée;
  - inspectez votre appareil de chauffage, votre cheminée et ses tuyaux de raccordement pour y déceler toute pièce manquante/brisée, les infiltrations d'eau, toute trace de rouille ou de corrosion, déformation, etc.
- À l'automne, examinez votre cheminée, à l'aide d'un miroir, afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (ex. : nid d'oiseau, pièce détachée, brindilles, feuilles, animaux, etc.).

### VOUS CHAUFFEZ AU BOIS?

- En plus de ramoner votre cheminée au moins une fois par année, ramenez-la à toutes les 5 cordes de bois brûlées;
- Ne vous fiez pas aux bûches de ramonage ou autres produits. Ces produits n'éliminent que 60% de la crésote. Seul un ramonage complet et vigoureux peut éliminer la crésote de votre cheminée;
- Prévoyez dès maintenant votre bois de chauffage pour l'hiver prochain. De cette façon, il aura le temps de sécher pendant l'été et sera sec lorsque vous en aurez besoin. Le bois humide nuit à la combustion et augmente les dépôts de crésote dans la cheminée;
- Ne brûler pas de bois traité ou peint, du plastique ou d'autres déchets. En plus de dégager des toxines dans votre résidence, ils peuvent favoriser la formation de crésote et se transformer en feu de cheminée. Votre foyer ou poêle à bois N'EST PAS UN INCINÉRATEUR!

### ET LA BROSSÉ DE RAMONAGE?

- Dans tous les cas, la brosse de ramonage doit être de forme et de grosseur adaptées à votre cheminée. La brosse devrait avoir 3 mm (1/8 po) de plus que le diamètre de votre cheminée;
- Utilisez le bon type de brosse :
  - pour une cheminée en maçonnerie (pierre, brique, etc.), utilisez une brosse en acier;
  - pour une cheminée préfabriquée (métallique), utilisez une brosse en nylon plutôt qu'une brosse en acier qui risquerait d'égratigner sa surface intérieure et favoriser la corrosion.

#### SOURCES :

- \* Ministère de la Sécurité publique, [site Internet](#) section *Sécurité incendie*
- \* Ville de Laval, site internet, [Dépliant d'information sur le ramonage](#)

Cette chronique est également disponible sur l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest ([mrc.ao.ca](http://mrc.ao.ca)) sous l'onglet « Accueil », section *Sécurité incendie*.